

Procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Combrit

Récapitulatif des avis des PPA

Avis des PPA	Préfet du Finistère (Etat)	Réponse de la CCPBS
Le dossier fait une analyse architecturale et patrimoniale du secteur de Kergulan et renvoi à des préconisations architecturales sans véritablement traiter le volet paysager	L'OAP sur le secteur de Kergulan repère des haies et arbres à préserver et le règlement écrit pose le principe que toutes les haies et arbres sont protégés. La densité du secteur a été adaptée afin de prendre en compte les composantes paysagères du secteur. Des dents-croesues constructibles ont été repérées en définissant le nombre de logements maximale réalisables. Une charte qualité a été faite pour les opérations et l'aspect paysager est pris en compte, elle pourra être jointe avec les certificats d'urbanisme d'information sur le secteur de Kergulan.	
Prendre en compte les remarques de la CDNPS	CDNPS	Avis favorable de la CDNPS, sans remarques particulières.
Avis favorable		/
Pas d'observations	Chambre d'agriculture	/
Avis favorable	SIOCA	/
Rappel des éléments de modification du SRADETT et de la trajectoire ZAN à mettre en œuvre	Région Bretagne	/
Avis favorable	CCI	/

Vu pour être annexée à la délibération du 2 avril 2025,
Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

